

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

21 septembre 2021

Date d'affichage :

1^{er} octobre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **27 Septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 5), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 6), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michel BAGES

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 6

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 5

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Véronique FEUERSTEIN

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2021**

QUESTION N° 20

OBJET : Occupation du Domaine Public à des fins commerciales : bilan du soutien apporté par la Commune de Riom aux commerçants sédentaires et aux commerçants de la Halle et du marché extérieur : exonération de redevances 2021

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 septembre 2021.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la mise en place des divers confinements depuis le 17 mars 2020 ont fortement impacté le fonctionnement des petits commerces sur le territoire communal.

Pour rappel, dans sa délibération du 7 mai 2020, le Conseil Municipal a approuvé la gratuité des occupations du domaine public pour l'année 2020 afin de soutenir le commerce local. Puis lors des retours à l'activité, l'utilisation de l'espace public pour les bars et restaurants a présenté une forte utilité. Des extensions exceptionnelles de terrasses ont donc été mises en place. Aucune redevance n'a été perçue pour le marché, la Halle ou les occupations du domaine public pour les commerces sédentaires concernés. Le montant des non recettes a été évalué à 90 569,40 €.

L'année 2021 a également été marquée par des fortes perturbations de l'activité commerciale. Conformément à ce qui avait été annoncé lors du vote des tarifs pour l'année 2021, les redevances pour la halle, le marché extérieur et les terrasses et étals n'ont pas donné lieu à encaissement pour le moment. Et de nouveau, des extensions exceptionnelles de terrasses ont été accordées jusqu'à la fin de l'année 2021.

De plus, certains établissements ont saisi l'opportunité de demander une terrasse qu'ils souhaitent pouvoir exploiter au-delà de la période de crise sanitaire et de nouveaux commerces se sont installés récemment.

Compte tenu de l'état d'avancement de l'année 2021, il apparaît peu pertinent de faire application des redevances d'ici la fin d'année. C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'approuver le renoncement à ces redevances.

Le montant total du non perçu correspondant est estimé à 91 458, 30 €.

Les conséquences financières de la décision seront constatées au Compte Administratif.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la non perception des redevances applicables en 2021 susmentionnées,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 septembre 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL